

## **Constitution du dossier d'inscription à l'ordre des experts judiciaires**

Pour s'inscrire à l'ordre des experts judiciaires, le concerné doit faire une demande adressée au procureur du Roi près de la cour d'appel à l'arrondissement judiciaire tout en précisant le type d'expertise dans lequel il compte s'inscrire, et ce, avec un dossier complet. A noter que l'intéressé fait l'objet d'une enquête laquelle est remise au ministère de la Justice à la mi-octobre le cas échéant

### **Le demandeur**

Personne physique

### **Documents exigés**

- Une demande adressée au Procureur du Roi près de la cour d'appel à l'arrondissement judiciaire où l'intéressé souhaite exercer sa profession, indiquant le type d'expertise dans lequel il compte s'inscrire.
- Un extrait d'acte de naissance
- Une copie du casier judiciaire
- Un certificat médical
- Un certificat de résidence
- Quatre photos d'identité
- Un certificat de nationalité marocaine
- Une copie de la carte d'identité nationale légalisée
- Une copie légalisée des diplômes scientifiques et professionnels selon chaque spécialité

### **Lieu de dépôt**

Le Parquet général près la cour d'appel

### **Lieu de délivrance**

La Direction des Affaires Civiles ' Ministère de la Justice

### **Voies de réclamation**

Institution Al-Wassit (Médiateur)

### **Contact**

Le Ministère de la Justice

### **Source d'information (département d'origine)**

Ministère de la justice et des libertés